

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

11

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **26 JUIN 2026**

Objet de la délibération :

**REALISATION DE
PRÊTS PLI AUPRES DE
LA CDC POUR LE
FINANCEMENT DE LA
CONSTRUCTION DE 7
LOGEMENTS LLI « 3
RUE SERRE » A
TOULON – 568-02**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **22 (suite au décès soudain d'un
administrateur)**

Présents : Thierry ALBERTINI, Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE,
Solange CHIECCHIO, Carmen COINTREL, Marc ESPONDA, Patrick EVEILLEAU,
Jeannine GHIO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Christophe REGIMBEAU

Bruno BAIXE, ayant donné pouvoir à D CAPITAINE
Catherine BASCHIERI, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Christian BRIEL, ayant donné pouvoir à P EVEILLEAU
Patrick DEBIEUVRE, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI
Josée MASSI, ayant donné pouvoir à J GHIO
Valérie RIALLAND, ayant donné pouvoir à J GHIO

Absents et excusés : Martine ARENAS, Dalila CHOUIAH, Delphine GROSSO,
Marc LAURIOL, Jacques PEYROT

Représentants du CSE excusés : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Mme BAILLY (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par délibération n° 24 du 13 Décembre 2024, vous avez autorisé la construction de 7 logements LLI
« 3 Rue Serre » à Toulon.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Var Habitat est invité à réaliser auprès de
la C.D.C. un contrat de prêt composé de 2 lignes de prêts pour un montant total de 1 346 051,00 € et
dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

PRÊTS PLI

Prêt	PLI		PLI Foncier
Montant	862 510,00 €		483 541,00 €
Durée du Prêt	35 ans		50 ans
Durée d'Amortissement	35 ans sans différé d'amortissement		50 ans sans différé d'amortissement
Périodicité	Annuelle		
Index	LIVRET A		
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +1.40% <i>Révision du taux d'Intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%.</i>		
Typologie Gissler	1A		
Profil d'Amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)		
Modalité de révision	Double Révisabilité (DR)		
Taux de progressivité de l'échéance	de -3% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>		

La garantie du contrat de prêt est demandée auprès :

- du Conseil Départemental du Var à hauteur de 50%,
- de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à hauteur de 50%.

A cet effet, il est demandé d'autoriser le Directeur Général à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

Le Conseil d'Administration entérine à l'unanimité la réalisation de prêts et accorde les autorisations sollicitées.

Le Président

Thierry ALBERTINI